



## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée  
Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière  
QUE: -

### AVIS DE DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2024

FONCIÈRE GÉNÉRALE	0,605 \$	ORDURES MÉNAGÈRES	155,00 \$
ORDURES AGRICULTEUR	180,00 \$	ORDURES MÉNAGÈRES (CHALET)	95,00 \$
ORDURE COMMERCE ET ENTREPRISE	155,00 \$	COLLECTE SÉLECTIVE (CHALET)	35,00 \$
COLLECTE SÉLECTIVE	70,00 \$	COLLECTE PLASTIQUE AGRICOLE	321,25 \$
VIDANGE FOSSE	125,60 \$	VIDANGE FOSSE (CHALET)	62,80 \$
VIDANGE FOSSE SCELLÉE, PUISARD	120,20 \$	VIDANGE COMPLÈTE	120,20 \$
TARIF SUPPL. POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT INUTILE OU FOSSE NON DÉGAGÉE	131,25 \$		
ÉPURATIONS DES EAUX USÉES (SELON UNITÉS)	495,00 \$	(unité étant définie dans le règlement 286-2002, modifié par le règlement 305-2005 et 401-2017) pour les immeubles desservis et aussi lorsque le service est à sa disposition	

Les tarifs applicables aux citoyens concernés par le règlement 286-2002 modifié par les règlements 305-2005 et 401-2017 sont les suivants :

À l'ensemble de la population :

- Selon le rôle d'évaluation 0,00713 \$ du 100 \$ d'évaluation

Aux propriétés desservis :

- La collecte selon l'évaluation 0,067 \$ du 100 \$ d'évaluation
- L'assainissement selon l'évaluation 0,022 \$ du 100 \$ d'évaluation
- La collecte selon les unités 289 \$ / l'unité
- L'assainissement selon les unités 101 \$ / l'unité

Certificat d'autorisation pour des poules pondeuse	20.00 \$
Renouvellement de licence de chien	5.00 \$

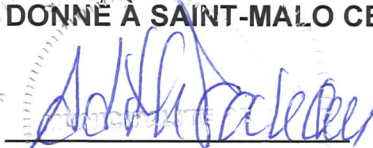
Le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti. Le rôle de perception est présentement en vigueur et toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les montants mentionnés en quatre (4) versements, aux dates d'échéances suivantes :

PREMIER VERSEMENT LE	30 MARS 2024
DEUXIÈME VERSEMENT LE	13 JUIN 2024
TROISIÈME VERSEMENT LE	29 AOÛT 2024
QUATRIÈME VERSEMENT LE	14 NOVEMBRE 2024

Toutefois, toute imposition annuelle inférieure à trois cents dollars (300,00 \$) est exigible et payable en totalité lors du 1<sup>er</sup> versement le 30 mars 2024.

Les paiements sont recevables aux heures d'affaires de la municipalité entre 10 h 30 et 12 h et de 13 h à 14 h 30, du lundi au jeudi inclusivement, par la poste, par Accès D de Caisse Desjardins et par Internet.

**DONNÉ À SAINT-MALO CE 13<sup>ième</sup> JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**

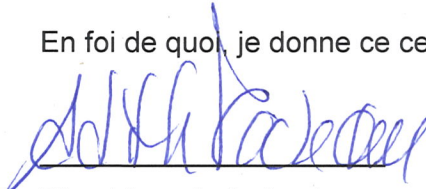
  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Édith Rouleau, résidant à la municipalité de Saint-Malo, en la qualité de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Malo, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément au *Code municipal du Québec*, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- 1<sup>er</sup> : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-MALO
- 2<sup>ième</sup> : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13<sup>ième</sup> jour de février 2024.

  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière